

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2018

N°2018-06-24

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 43
Conseillers votants : 41

Dont pouvoirs : 3

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 20 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Lagarde sur le Né, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER-PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal – **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre – **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. RENAUDIN Vincent, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, Mme LELIEVRE Dominique, Mme GARD Patricia, M. GUERN Joël, M. BUZARD Laurent – **BARRET** : M. CHATELIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques – **BORS DE BAIGNES** : M. ARNAUD Yvon – **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc – **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – **CONDEON** : M. BOUTIN Christian – **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre – **ETRIAC** : M. MASSE Bernard – **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre – **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky – **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques, **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël – **ORIOLES** : M. LAGARDE Isabelle – **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique – **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry – **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude – M. DEAU Loïc – **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise – **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain – **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie – **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel – **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionnel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

M. MAURICE Jacky (Bécheresse) a donné pouvoir à M. MONTENON Thierry (Pérignac)
M. BOBE Philippe (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît (Barbezieux)
Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), Mme GARNEAU Janine (Chillac), Mme MONTAUT Martine (Ladiville), M. TESTAUD Alain (Lagarde sur le Né), M. PETIT Bernard (Oriolles).

Etaient excusés :

M. ARSICAUD Jean-Marie (Berneuil), Mme IMBERT Pascale (Berneuil), M. MAUDET Didier (Brossac), Mme SOULARD Annick (Brossac), M. TUTARD Christophe (Chalignac), Mme FOUASSIER Véronique (Condéon), M. MAUGET Bernard (Coteaux du Blanzacais), M. RAVAIL Pierre (Guimps), M. BONNAUD Pascal (Lachaise), M. BERGEON Frédéric (Montmérac), M. MOUCHEBOEUF Michel (Montmérac), M. GERVAIS Philippe (Saint-Bonnet), M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet), Mme ROCHAIS Anne-Marie (Saint-Léger), M. VERGNION Philippe (Val des Vignes).

N°24 - Objet : Attribution du marché pour la mission d'élaboration et de formalisation d'un projet de territoire de développement durable, d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'un Plan Climat Air Energie territorial (PCAET)

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge du logement et de l'urbanisme

Monsieur le Vice-Président rappelle que ce marché fait suite :

- à l'engagement de la CDC 4B dans la revitalisation des centres- bourgs
- à l'engagement de la CDC 4B dans la construction d'une stratégie territoriale de développement durable.
- au transfert de la compétence PLU, documents en tenant lieu et carte communale, en date du 27 mars 2017
- à la délibération du Conseil communautaire en date du 11 mai 2017 prescrivant l'élaboration d'un PLUi et définissant les modalités de concertation
- à l'engagement de la CDC 4B dans l'appel à projets TEPOS Nouvelle Aquitaine ;

De ce fait, il a été convenu de réaliser un marché commun pour l'élaboration du PLUi, du PCAET et du projet de territoire de développement durable afin de s'assurer de la cohérence des trois procédures et de réaliser des économies d'échelle. En effet, ces trois documents de planification ont la même structure et auront, en partie, des contenus identiques.

Le présent marché a donc pour objet de retenir un prestataire en charge d'accompagner la Communauté de Communes des 4B Sud Charente dans :

- l'élaboration et la formalisation d'un projet de territoire de développement durable (type agenda 21) définissant, sur la base d'un diagnostic prospectif et partagé, les orientations stratégiques pour un développement durable de la Communauté de Communes déclinées en plan d'actions opérationnelles,
- l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le prestataire retenu aura pour mission :

- L'établissement d'un diagnostic territorial approfondi sur le territoire prenant en compte les exigences règlementaires du PCAET et du PLUi.
- L'établissement d'un projet de territoire et sa retranscription et formalisation dans le PCAET et dans le PLUi conformément aux exigences règlementaires (articles L.151-1 et suivants du code de l'urbanisme).
- L'élaboration du PLUi et la réalisation, conformément à l'article L.104-2 du code de l'urbanisme, dans le cadre de cette mission, de l'évaluation environnementale (dont le contenu est défini aux articles L.104-4 et L.104-5 du code de l'urbanisme) tout au long de la procédure pour le PLUi et le PCAET.

Présentation des éléments de la consultation

La procédure concurrentielle avec négociation a été choisie, justifiée par le fait que l'intercommunalité souhaite élaborer conjointement les trois études évoquées ci-dessus. De ce fait, la collectivité recherche des candidats proposant de nouvelles pratiques organisationnelles permettant de mutualiser les phases de l'élaboration de ces trois documents de planification.

En cela, ce marché revêt un caractère expérimental et innovant.

La durée du marché est de 75 mois à compter de sa date de notification.

Les prestations font l'objet de deux tranches définies comme suit :

- Tranche ferme : Elaboration d'un projet de territoire de développement durable, d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- Tranche optionnelle n°1 : Etude relative à la réduction des marges de recul dite « loi Barnier »

Le contenu de chaque tranche fait l'objet de précisions au sein du cahier des clauses techniques particulières.

Pour rappel, la réalisation de la tranche optionnelle est incertaine et est conditionnée à une décision d'affermissement de la collectivité en cours d'exécution du marché.

Déroulement de la consultation

L'avis de marché a été publié le 1^{er} mars 2018.

La procédure s'est déroulée en deux temps. Les groupements ayant répondu à la consultation ont, tout d'abord, remis leur candidature à la CDC 4B le 16 avril 2018 après une rectification mineure du marché pour l'ajout d'une compétence supplémentaire demandée aux candidats.

8 groupements ont répondu à l'appel et 5 ont été retenus pour transmettre une offre. La date limite de réception des offres initiales a été fixée au 4 juillet 2018.

Par la suite, les 5 candidats ont été auditionnés le 12 juillet 2018.

Deux négociations ont eu lieu avant de sélectionner le candidat

Résultats de la consultation

A l'issue de la phase d'examen des offres initiales, deux phases de négociation ont été organisées. Les candidats ont obtenu les notes suivantes :

	VALEUR TECHNIQUE	CALENDRIER	PRIX	NOTE TOTALE
METROPOLIS	86	99	87,666	88,133
CITADIA CONSEIL	73	84	100,000	87,6
CITTANOVA	90	96	74,561	82,880
VERDI CONSEIL MIDI ATLANTIQUE	70	99	84,209	80,005
URBAM	66	78	74,557	71,479

Après analyse des dernières offres par le maître d'ouvrage, il est proposé d'attribuer le marché à Métropolis.

Pour un montant de 412 224€ TTC réparti de la manière suivante :

METROPOLIS		
TRANCHE FERME : ELABORATION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE DEVELOPPEMENT DURABLE (STDD), DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET), DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)		
Phase 1 : Elaboration du diagnostic du territoire	Coût (€ HT)	105 225,00 €
	Coût (€ TTC)	126 270,00 €
Phase 2 : Elaboration de la stratégie territoriale développement durable, de la stratégie du PCAET et des plans d'actions des deux documents	Coût (€ HT)	44 200,00 €
	Coût (€ TTC)	53 040,00 €
Phase 3 : Elaboration et formalisation du PLUi	Coût (€ HT)	193 595,00 €
	Coût (€ TTC)	232 314,00 €
TOTAL GLOBAL DE LA TRANCHE FERME	Coût (€ HT)	343 020,00 €
	Coût (€ TTC)	411 624,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE		
Etude relative à la réduction des marges de recul dite « loi Barnier »	Coût (€ HT)	500,00 €
	Coût (€ TTC)	600,00 €
TOTAL GLOBAL TOUTES TRANCHES CONFONDUES	Coût (€ HT)	343 520,0 €
	Coût (€ TTC)	412 224,0 €

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- confirme que l'appel d'offres est fructueux ;
- décide d'attribuer le marché d'élaboration et de formalisation d'un projet de territoire de développement durable, d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à Métropolis ;
- autorise Monsieur le Président à informer les candidats non retenus ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La dépense sera imputée à l'article 2031 du budget général.

Certifié exécutoire par le Président
 Reçu en Sous-Préfecture le : **25 SEP. 2018**
 Publié ou notifié le : **25 SEP. 2018**
 Touvérac, le **25 SEP. 2018**

Pour extrait conforme,
 Touvérac, le 24 septembre 2018
 le Président,
 Jacques CHABOT.

